

CONDITIONS GENERALES D'ABONNEMENT

GLOBALTEL AU 01/07/2019

Le contrat est constitué du formulaire d'abonnement, de la Fiche Tarifaire et des présentes Conditions Générales d'Abonnement (ensemble le «**Contrat**»).

Le Contrat est conclu entre la société Globaltel («**Opérateur**») et l'«**Abonné**». L'Abonné est la personne identifiée par Globaltel à l'occasion de la souscription du Service.

Les présentes Conditions Générales ont pour objet de définir dans quelles conditions Globaltel fournit le service de communications électroniques du type mobile, ci-après le «**Service**», sur son réseau de télécommunication.

ARTICLE 1. SERVICE

Le service de Globaltel permet un accès à un service mobile et à des services accessoires ou optionnels dans les zones couvertes par son réseau, avec un mobile compatible et à l'aide d'une SIM Globaltel. Le débit varie notamment en fonction du nombre d'utilisateurs simultanés connectés au réseau, du lieu d'utilisation du Service, du téléphone mobile, des obstacles existants entre le réseau mobile et le téléphone mobile, de l'usage cumulé de plusieurs services simultanément sur le téléphone mobile.

1.1 La SIM remise à l'abonné est activée lors de sa mise à disposition. La SIM est strictement personnelle, exclusivement réservée à l'utilisation du Service, dans un mobile agréé et dédié aux communications interpersonnelles. Elle demeure la propriété exclusive, incessible et insaisissable de Globaltel.

1.2 En cas de perte, de vol, de détournement ou d'une utilisation non autorisée de la SIM, l'abonné doit en informer immédiatement Globaltel par téléphone ou en boutique afin que le Service soit suspendu. Globaltel adressera une nouvelle SIM facturée au tarif indiqué dans la Fiche Tarifaire. Le contrat reste en vigueur et le prix du Service reste dû.

ARTICLE 2. SOUSCRIPTION / PORTABILITE

2.1. Le Service peut être souscrit auprès de Globaltel ou auprès de ses partenaires distributeurs. La date de début du service démarre à la date d'activation effective de la SIM, la date étant fixée lors de la souscription du service et reportée sur le formulaire d'abonnement.

2.2. Aucun contrat de portabilité n'étant rentré en vigueur, Globaltel ne propose pas de portabilité. Globaltel met gracieusement à disposition de l'abonné une liste de numéros lui permettant de choisir le numéro le plus proche de son numéro d'origine ou autre numéro de son choix.

ARTICLE 3. CONDITIONS FINANCIÈRES

3.1. Tarifs

Les tarifs du Service, des services accessoires ou optionnels et des frais figurent dans la Fiche Tarifaire ayant servi à l'abonné pour souscrire au Service. Elle lui est remise au moment de la validation de sa souscription.

3.2. Facturation et paiement

Les sommes dues par l'abonné au titre du Contrat font l'objet de factures émises mensuellement, d'avance pour le Service et à terme échu pour les communications. Lors de la procédure de souscription, l'abonné autorise expressément Globaltel à lui délivrer chaque mois une facture sur support durable sous forme électronique.

Une facture sur support papier peut être envoyée à l'abonné s'il en fait la demande auprès de Globaltel.

Globaltel permet à l'abonné de payer les factures par prélèvement automatique, par carte bancaire ou en espèces. Les coordonnées bancaires de l'abonné seront utilisées par Globaltel pour le paiement de toute somme due et née d'un contrat conclu avec Globaltel. Les règlements par chèque ne sont pas acceptés. Tout retard ou défaut de paiement entraîne l'application d'un intérêt de retard facturé à l'abonné selon les modalités précisées sur la facture.

En cas de rejet de prélèvement, celui sera représenté dans un délai de 8 jours calendaires. Le rejet de 2 prélèvements successifs met fin au prélèvement automatique et impliquera le règlement en boutique du montant du.

3.3. Modifications

Les tarifs des services, ainsi que leurs modalités d'application, font l'objet d'une documentation établie et mise à jour par Globaltel. Ces tarifs sont susceptibles d'évoluer, notamment en cas de variation des coûts supportés par Globaltel. Toute modification tarifaire sera portée à la connaissance de l'Abonné au moins un (1) mois avant son entrée en vigueur. Par ailleurs, l'Abonné aura la faculté de résilier son Abonnement sans frais, dans les conditions prévues à l'article 6.

ARTICLE 4. OBLIGATIONS DE L'ABONNÉ

4.1. L'abonné s'oblige à communiquer et mettre à jour pendant la durée du Contrat ses informations d'identifications et coordonnées bancaires exactes à Globaltel.

4.2. Dans toute correspondance avec Globaltel, l'abonné doit mentionner ses nom, prénom, et son numéro mobile Globaltel. Toute demande incomplète ne pourra pas être traitée.

4.3 L'abonné s'engage à utiliser l'offre qu'il a souscrite conformément à l'usage pour lequel elle a été conçue et pour lequel elle est commercialisée. L'abonné est seul responsable du paiement de l'ensemble des sommes dues au titre de la fourniture du Service. L'abonné s'engage à utiliser sa carte SIM avec un téléphone agréé par les autorités compétentes conformément aux dispositions du Code des Postes et communications électroniques.

4.4. Sont strictement interdites les utilisations du Service et/ou de la SIM notamment suivantes :

- utilisation à des fins ou de manière frauduleuse ou illicite ; notamment, l'abonné reconnaît que la violation des droits de propriété intellectuelle constitue un acte de contrefaçon, sanctionné pénalement et civilement,
- utilisation à d'autres fins que personnelles, notamment aux fins d'en faire commerce (cession ou revente totale ou partielle du Service),
- utilisation par le biais notamment d'une composition automatique ou en continu de numéros,
- utilisation à titre gratuit ou onéreux en tant que passerelle de réacheminement de communications ou de mise en relation,
- utilisation dans le cadre de boîtier radio,

ARTICLE 5. QUALITÉ DE SERVICE

Globaltel s'engage à tout mettre en œuvre pour assurer la permanence, la continuité et la qualité des Services. Il est précisé que s'agissant de transmissions radiotéléphoniques, les Services de télécommunications peuvent être perturbés notamment en raison des conditions atmosphériques ou d'aléas dans la propagation des ondes, sans entraîner à ce titre une quelconque responsabilité de Globaltel.

5.1. Maintenance - Délai de rétablissement

Globaltel pourra interrompre temporairement l'accès à tout ou partie du Service pour des opérations de déploiement, de mise à niveau, de réparation ou toute autre opération de maintenance. En cas d'interruption totale du Service, Globaltel rétablit le Service dans un délai de 2 jours maximum à compter de la notification de l'incident.

5.2 Responsabilité

La responsabilité de Globaltel ne peut être engagée en cas de perturbations ou d'interruptions momentanées ou locales sur l'un des systèmes auxquels le réseau est connecté en cas de travaux techniques d'entretien, de renforcement ou d'extension sur ledit réseau ou en cas d'aléas de propagation liés à la transmission des signaux radioélectriques.

La responsabilité de Globaltel ne saurait également être engagée :

- en cas de mauvaise utilisation par l'abonné et/ou ses correspondants des Services,
- en cas de dysfonctionnements provenant du téléphone de l'abonné,

- en cas d'utilisation non conforme à son usage de la carte SIM ou avec un portable non adapté ou non compatible,
- en cas d'utilisation du Service par une personne non autorisée,
- en cas de force majeure tel que défini par les tribunaux français,
- en cas de suspension ou d'interruption de l'accès aux Services pour inexécution par l'abonné de l'une quelconque de ses obligations ou pour impayé,
- en cas de perte ou de dénaturation des messages de type SMS ou déposés sur la messagerie vocale

ARTICLE 6. DURÉE DU CONTRAT

Le Contrat entre en vigueur à compter de son acceptation par l'abonné et est conclu pour une durée indéterminée.

Il est résiliable à tout moment par l'abonné ou par Globaltel moyennant :

- la réception d'une lettre de résiliation envoyée par l'abonné en recommandé avec avis de réception à Globaltel – Galerie Albert Briand – BP4453 - 97500 Saint-Pierre et Miquelon, et comportant les nom, prénom et N° de ligne de l'abonné afin d'identifier et d'authentifier les demandes de résiliations,
- la remise en mains propre du formulaire de résiliation Globaltel, complété et signé par l'abonné
- la réception d'une lettre recommandée avec avis de réception envoyée par Globaltel à l'abonné.

Toute résiliation après le premier du mois est effective au premier du mois suivant.

L'abonné reste redevable de la ou des mensualité(s) restant due(s) jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation.

ARTICLE 7. SUSPENSION/RÉSILIATION

Globaltel pourra suspendre après notification préalable par tout moyen, sans indemnité, tout ou partie du Service en cas de violation par l'abonné de ses obligations légales ou contractuelles telles que :

- Utilisation inappropriée du Service (usages interdits défini à l'article 4.4),
- perturbation du réseau Globaltel ayant pour cause ou origine l'utilisation du Service ou de la SIM par l'abonné,
- fausse déclaration, usurpation d'identité, ou défaut de régularisation d'un dossier inexact,
- non paiement d'une facture, ou du montant réclamé au titre du dépassement des communications hors forfait,
- défaut d'information d'identifications et de coordonnées bancaires exactes à Globaltel.
- Cession ou transmission du Service ou du bénéfice de l'utilisation de la carte SIM sans accord préalable du Service Client Globaltel.

Globaltel peut résilier le Contrat, par tout moyen, sans indemnité, lorsqu'une cause de suspension n'aura pas disparu dans un délai de 7 jours à compter de la suspension du Service. L'abonné reste redevable de la ou des mensualité(s) restant due(s).

ARTICLE 8. DONNÉES PERSONNELLES

8.1 Les données personnelles de l'abonné sont destinées à Globaltel ainsi qu'aux personnes morales du groupe auquel Globaltel appartient, ainsi qu'à des sociétés tierces telles que des partenaires distributeurs pour la gestion du compte de l'abonné. Les coordonnées bancaires de l'abonné seront utilisées par Globaltel pour le paiement de toute somme due et née d'un contrat conclu avec Globaltel.

8.2 Informatique et libertés

Globaltel prend les mesures propres à assurer la protection et la confidentialité des informations nominatives qu'elle détient ou qu'elle traite dans le respect des dispositions de la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique et aux libertés. Conformément aux dispositions de cette loi, l'Abonné dispose d'un droit d'accès, d'interrogation, d'opposition et de rectification pour toute information le concernant en s'adressant au Service Clients Globaltel. L'Abonné peut exercer ses droits à tout moment, sans frais.

ARTICLE 9. INTERNET MOBILE

9.1 Service Internet Mobile

Le Service permet à l'Abonné d'accéder à Internet sur le réseau Globaltel, selon l'offre et/ou le téléphone utilisé par l'Abonné.

Il appartient à l'Abonné d'utiliser la carte SIM qui lui a été remise avec un terminal compatible. Il est rappelé que l'utilisation du Service doit être exclusivement réservée à des fins personnelles.

Pour accéder au service de Globaltel, l'Utilisateur doit s'assurer d'être dans une zone de couverture et être connecté au réseau Globaltel à partir de son appareil mobile. Toute utilisation de l'Internet Mobile Globaltel depuis un autre type d'appareil, notamment ordinateur ou tablette est strictement interdit.

Outre les usages interdits décrits à l'article 4.4 du présent Contrat - les usages de type peer to peer et newsgroups (partage de ressources entre utilisateurs) sont proscrits.

9.2 A l'exception de ceux dont elle est l'éditeur, Globaltel en tant que fournisseur d'accès à des services de communication en ligne ne saurait être tenue responsable des services et contenus accessibles sur le réseau internet notamment sur le Web, quant à leur nature et leurs Caractéristiques sur lesquelles elle n'exerce aucun contrôle.

9.3 Utilisation du Service

L'Abonné reconnaît que les données émises ou reçues sur Internet ne sont pas protégées et que la communication de toute information est effectuée à ses risques et périls. Il reconnaît également que l'utilisation des contenus et services depuis Internet peut être réglementée, notamment par des droits de propriété et qu'il est seul responsable de l'usage qu'il fait de ces contenus. A ce titre, l'abonné s'engage expressément à ne pas utiliser le Service ou toute

donnée à des fins ou de manière frauduleuse, illégale et, en général, contraire à une disposition réprimée civilement ou pénalement et, notamment, d'une manière qui contrevienne à l'ordre public et aux bonnes mœurs.

L'Abonné s'interdit de diffuser tout virus ou fichier informatique conçu pour limiter, interrompre ou détruire le réseau de Globaltel ou tout terminal ou autre outil de télécommunication sous peine de voir sa responsabilité engagée. L'Abonné s'engage également à ne pas utiliser le Service à des fins de piratage sous quelque forme que ce soit, intrusion dans des systèmes informatisés, « hacking », ou propagation d'autres programmes destinés à nuire.

9.4 Limitations

L'Abonné reconnaît être informé des caractéristiques et des limites de l'Internet mobile Globaltel.

Le réseau étant mutualisé entre tous les Abonnés de Globaltel, la bande passante disponible peut différer selon le nombre d'Abonnés connectés à un même instant et leur usage du réseau. L'Abonné s'engage à adopter un comportement raisonnable lorsqu'il accède et communique sur le réseau.

En cas de non respect des conditions d'usage telles que définies aux Articles 9 des présentes, l'Abonné est expressément informé qu'afin de garantir la qualité du Service sur son réseau, la bande passante d'accès à Internet pourra être réduite par Globaltel.

ARTICLE 10. RÉCLAMATIONS

En cas de réclamation, l'abonné peut s'adresser :

Au service client Globaltel (serviceclients@globaltel-spm.com) ou par courrier à Globaltel – Galerie Albert Briand – BP4453 - 97500 St Pierre et Miquelon. Globaltel s'engage à apporter une réponse à toute contestation ou demande de remboursement dans les meilleurs délais.

ARTICLE 11. CESSION DES DROITS ET OBLIGATIONS NÉS DU SERVICE

Après information préalable de l'Abonné, Globaltel se réserve la faculté de céder, transférer ou apporter à un tiers, sous quelque forme que ce soit, les droits et obligations nés du Service.

Les Services sont fournis en considération de la personne de l'Abonné. Celui-ci s'interdit de céder ou de transmettre à un tiers, sous quelque forme que ce soit, le bénéfice de l'utilisation de la carte SIM, sauf accord exprès et préalable du Service Client Globaltel.

ARTICLE 12. COMPÉTENCE

Tout litige avec des abonnés professionnels ou commerçants, non réglé à l'amiable, sera de la compétence des juridictions du ressort du Tribunal de Saint-Pierre et Miquelon. Pour les autres abonnés les règles de compétence légales s'appliquent.